

A T KA CONSEILS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue Auguste Neveu, 92500 Rueil-Malmaison
914 120 944 R.C.S. Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 27 juin 2025
Exercice clos le 31 décembre 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin,

Monsieur Aldric CAERELS, né le 30 mars 1983 à Suresnes (92), demeurant 1 rue Auguste Neveu, 92500 Rueil-Malmaison, propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital social de la société A T KA CONSEILS, agissant en qualité d'associé unique et exerçant les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés en application de l'article L. 227-9 du Code de commerce et des statuts,

préalablement aux décisions ci-après, déclare avoir pris connaissance, dans les délais légaux et statutaires, des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

et arrête l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
4. Quitus au président ;
5. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION — Approbation des comptes annuels

L'associé unique, après avoir examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une **perte de 25 776 euros**. Il approuve de même les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME DÉCISION — Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 25 776-euros, au compte « report à nouveau », par imputation sur le solde créditeur existant :

Report à nouveau antérieur (créditeur)	62 417,00 €
Perte de l'exercice	(25 776,00) €
Nouveau report à nouveau (créditeur)	36 641,00 €

Il est précisé que le report à nouveau antérieur, qui s'élevait à 64 725 euros à l'issue de l'affectation du résultat du premier exercice clos le 31 décembre 2023, a été ramené à 62 417 euros à la suite de la comptabilisation, au 31 décembre 2024, d'une régularisation d'impôt sur les sociétés de 2 308 euros afférente à ce premier exercice, d'une durée exceptionnelle de dix-neuf mois.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents. Aucune distribution n'est décidée au titre du présent exercice.

TROISIÈME DÉCISION — Conventions réglementées

L'associé unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION — Quitus au président

L'associé unique donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

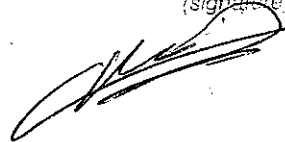
CINQUIÈME DÉCISION — Pouvoirs

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Fait à Ruëil-Malmaison.

L'associé unique,
Monsieur Aldric CAERELS
(signature)



Désignation de l'entreprise <u>A T KA CONSEILS</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>1 rue Auguste Neveu 92500 RUEIL MALMAISON</u>																				
SIREN <table><tr><td>9</td><td>1</td><td>4</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>9</td><td>4</td><td>4</td></tr></table>												9	1	4	1	2	0	9	4	4
9	1	4	1	2	0	9	4	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>1</td><td>9</td></tr></table>		1	9					
1	2																			
1	9																			
										Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	4	
3	1	1	2	2	0	2	4													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *				028	25 625	030	9 674	15 951											
	Immobilisations financières * (1)				040	1 000	042		1 000											
	Total I (5)				044	26 625	048	9 674	16 951											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052													
		Marchandises *			060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070													
		Autres* (3)			072	634	074		634											
	Valeurs mobilières de placement			080		082														
	Disponibilités			084	26 650	086		26 650												
	Charges constatées d'avance*			092		094														
	Total II			096	27 284	098		27 284												
Total général (I + II)					110	53 909	112	9 674	44 235											
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120				1 000												
	Écarts de réévaluation			124																
	Réserve légale			126				100												
	Réserves réglementées*			130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table><tr><td>131</td><td></td><td>)</td></tr></table>			131		)	132													
	131		)																	
	Report à nouveau			134				62 417												
	Résultat de l'exercice			136				(25 776)												
	Subventions d'investissement			137																
	Provisions réglementées			140																
Total I			142				37 741													
Provisions pour risques et charges			154																	
Total II			154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166				3 721												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <table><tr><td>169</td><td></td><td>)</td></tr></table>			169		)	172				2 773									
	169		)																	
	Comptes courants d'associés			173																
Autres dettes			175																	
	Produits constatés d'avance			174																
	Total III			176				6 494												
Total général (I + II + III)					180			44 235												
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 000												
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A T KA CONSEILS				Néant ☐ *				
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons		215		214			
		Services*	intracommunautaires		217		218	19 869		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée*						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	19 869		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises)*						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	1 172		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :)						242	15 494		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	1 738	244	1 994		
	Rémunérations du personnel*						250	22 483		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 471		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)				255		254	5 125		
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*				259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	47 739			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(27 870)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294				
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.. 217 octies)		347		300	214			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	(2 308)			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)							310	(25 776)		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312		314	25 776		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	(2 308)				
	Divers*, dont intérêts excéden- taires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*				248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)		987		342			
			JEI (44 sexes A)		989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A		181					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer		344					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993					
	Dont divers	Creanc report en arriere du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655		350		
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645				
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648				
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		990				
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352		354	28 084		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370		372	28 084		

N° 2033-B-SD

[illegible]

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise A T K A CONSEILS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A T KA CONSEILS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	24 158	462		464		466	24 158		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 467	472		474		476	1 467		
	Immobilisations financières	480		482	1 000	484		486	1 000		
TOTAL		490	25 625	492	1 000	494		496	26 625		

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
	Matériel de transport		550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL			570		572		574		576	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES												(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5							
		6		7		8		9		10							
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values								
	•		,		f		”		Court terme *		Long terme						
									…		19% †		15% ou 12,8% p		0% ^		
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579		Régularisations		590		583		594		595		
TOTAL									596		585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise :A T KA CONSEILS

Néant☐*

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680		682	684	686	

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	28 084
Total des déficits restant à reporter		870	28 084

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	633
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A T KA CONSEILS										Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024										Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										376			
dont apprentis										657			
dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges										105			
TOTAL 1										106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 2										144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										121			
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances										125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.										133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
TOTAL 3										152			
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)										117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022			
Effectifs au sens de la CVAE *										023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										026			
Période de référence					024	du		160	au				
Date de cessation										186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 1 4 1 2 0 9 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A T KA CONSEILS

ADRESSE (voie) 1 rue Auguste Neveu

CODE POSTAL 92500 VILLE RUEIL MALMAISON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CAERELS Prénom(s) ALDRIC

Nom d'usage % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 30031983 N° Département 92 Commune SURESNES Pays FR

Adresse : N° 1 Voie RUE AUGUSTE NEVEU

Code Postal 92500 Commune RUEIL MALMAISON Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 1 4 1 2 0 9 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A T KA CONSEILS

ADRESSE (voie) 1 rue Auguste Neveu

CODE POSTAL 92500 VILLE RUEIL MALMAISON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
--	--	-----

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES										N° 2065-SD		
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS												
Exercice ouvert le		01012024		et clos le		31122024		Régime simplifié d'imposition			X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal						
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre												
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case												
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société :						Adresse du siège social :						
A T KA CONSEILS 1 rue Auguste Neveu 92500 RUEIL MALMAISON						1 rue Auguste Neveu 92500 RUEIL MALMAISON						
SIRET 91412094400014												
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :						
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante												
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
SIRET :												
B ACTIVITE												
Activités exercées		Formation continue					Si vous avez changé d'activité, cochez la case					☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				Déficit		28 084				
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)		
		Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%						
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Autres dispositifs				☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies				☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐						
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W												
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %												
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE												
ECF		☐ Nom et adresse du prestataire										
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		SAGE 50C				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :						
Tél :						Tél :						
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :						Identité du déclarant :						
CGA		☐		Viseur conventionné		☐		N° d'agrément CGA		Date : 06052025 Lieu : RUEIL Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M CAERELS ALDRIC		

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

J

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	